

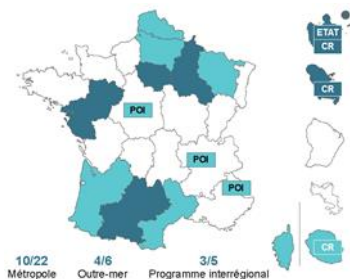


Objectif thématique 5 : changement climatique

Analyse quantitative

Mars 2017

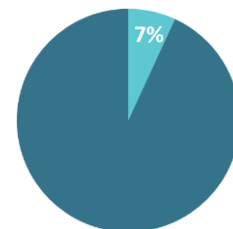
17 programmes opérationnels (PO) ont prévu de programmer des opérations au titre de l'OT5 sur la période 2014-2020



Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre d'opérations programmées
UE	CPN*	UE	CPN	
298	233	20	27	146
531		47		

*contrepartie nationale

- PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT5
- PO ayant programmé au titre de l'OT5



Taux de programmation (UE) de l'OT5

Priorités d'investissement (Pi) OT5 « changement climatique »	Quels programmes ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT5	Montants programmés par priorité d'investissement
	■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi ■ PO ayant programmé au titre de la Pi		■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020 ■ Montant UE programmé au 31 mars 2017
(5a) Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.			
(5b) Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.			

à noter !

- ➔ Le taux de programmation du PO Aquitaine s'élève à 21 %.
- ➔ Pour le PO FEDER Réunion, sur la Pi 5b, 17 657 € FEDER sont alloués au titre de l'allocation spécifiques pour les régions ultra-périphériques.

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 31 mars 2017 – hors coopération territoriale européenne.
Contact : mae@cget.gouv.fr – www.europe-en-france.gouv.fr



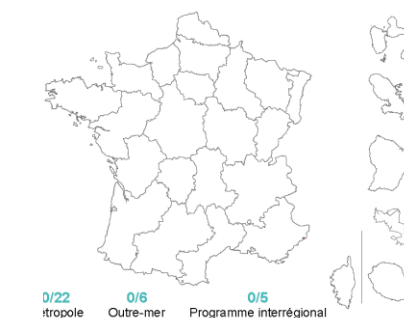
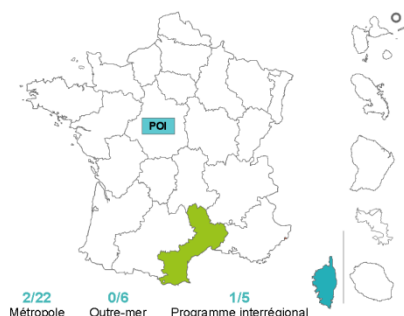
Les données présentées ci-dessous ont été extraites du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (Portail SFC). Il s'agit des informations transmises par les autorités de gestion au 31 décembre 2016, sur l'état d'avancement de la programmation FEDER-FSE 2014-2020, relevant de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », au titre de l'OT5.

Principaux domaines d'intervention¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 5

Quoi ?

Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes.	141 opérations	36M€*	93,5% du montant total programmé**
--	----------------	-------	---------------------------------------

Comment ?



Mécanisme d'application territorial

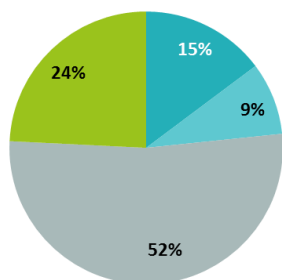
→ 27 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 4M€*.

Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable	25 opérations	4M€*
Autres approches intégrées pour un développement rural durable	2 opérations	0,149M€*

Forme de financement

Subvention non-remboursable	147 opérations	39M€*
Subvention remboursable	-	-
Capital-risque et fonds propre	-	-
Prêt	-	-
Garantie	-	-
Non-renseigné	-	-

Où ?



Montants programmés (UE+ CPN)

Type de territoire

Grandes zones urbaines (12 opérations / 5,8M€*)
Petites zones urbaines (12 opérations / 3,5M€*)
Zones rurales (16 opérations / 9,5M€*)
Non-renseigné (107 opérations / 20,5M€*)

* Montant total programmé (UE + contrepartie nationale)

¹ catégorie d'intervention : nomenclature issue du règlement d'exécution n°215/2014, spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.